

DÉMANDE D'AUTORISATION

D'OUVERTURE TEMPORAIRE D'UN DÉBIT DE BOISSONS

Madame le Maire,

Je soussigné (e)⁽¹⁾ M. MERLAND Gérard demeurant Grue Jean Effel à Portes-lès-Valence, dirigeant du club de Rugby Véore XV

ai l'honneur de solliciter conformément aux articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3ème catégorie à⁽²⁾ Stade Coulland Portes-lès-Valence

à l'occasion de⁽³⁾ rencontre sportive

du 22/04/23 à 10 heures

au 22/04/23 à 20 heures

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 28/03/23

Signature

ARRÊTE DU MAIRE

N° de l'arrêté :

143

Je soussignée A. GROUPIERRE maire de Portes-lès-Valence.

Vu la demande ci-dessus :

Vu les articles L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la santé publique ;

Arrête :

M. MERLAND représentant le club US VÉORE XV de rugby est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3^e catégorie

à Stade Coulland

à l'occasion de rencontres sportives

du 22 Avril 2023 à 10 heures 00

au 22 Avril 2023 à 20 heures 00

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Fait à Portes-lès-Valence, le 28 Mars 2023

Le Maire,



(1) Nom, prénom, profession, adresse

(2) Indiquer l'emplacement

(3) Indiquer le motif